



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 25Août 2010
Salle du Conseil Municipal MONTOURS**

Etaient présents : MM. Malapert, Serrand, Roger, Mme Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Mme Louvel, MM Dubreil L., Bêlé, Vallet, Masson, Lambert, Bouffort, Lemarié, Brasselet, Roussel, MM. Garnier, Barbelette, Chapron, Letellier, Bertel, Mme Hervé, MM. Goudal, De Gouvion St Cyr, Mme Janvier, MM Montembault, Duhil, Lefevre, Thomas.

Etaient absents excusés : MM. Gaigne, Sourdin, Besnier, Mme Gaumerais, Mme Sourdin.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Plan de financement Dojo du Coglais
- Convention Accueil de Loisirs avec la CAF

Intervention :

***Intervention Monsieur Bernard MARBOEUF, Président du Pays
Sur les thèmes suivants :
Pôle d'Excellence Rural et Réforme des Collectivités Territoriales***

***Présentation par Romain MICHELON, stagiaire au sein du Service Environnement,
de l'histoire du Paysage du Coglais***

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

I – PERSONNEL

A – Avenant contrat de travail Mademoiselle Anita COLIN

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il avait été signé un contrat de travail à durée déterminée avec Mlle COLIN Anita, Adjoint Technique 2^{ème} classe non titulaire pour effectuer le ménage dans les locaux de Coglais Communauté et du point infos tourisme. Il avait été également signé des avenants à ce contrat de travail pour qu'elle puisse effectuer le ménage dans les bibliothèques de St Hilaire-des-Landes, de St Marc le Blanc et dans certains bureaux de la Pépinière d'Entreprise où avait été transféré le Service Aménagement et Développement Durable de Coglais Communauté. Sa durée de travail hebdomadaire était de 15 heures par semaine. Il rappelle que Coglais Communauté est maintenant propriétaire des locaux de la Pépinière d'entreprise situés ZA St Eustache à St Etienne-en-Coglès et par conséquent le ménage des parties communes de la pépinière qui était effectué par un salarié des anciens propriétaires est aujourd'hui à assumer par Coglais Communauté. En conséquence, il propose d'augmenter le temps de travail de Melle COLIN Anita de 1 h 30 par semaine et de le passer à 16h30 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2010.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de travail de Melle COLIN.

B – Création poste géomaticien en contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il avait été évoqué, lors du Conseil Communautaire de juin 2010, la possibilité de lancer un recrutement pour un poste de géomaticien.

Dans un premier temps, il a été lancé, sur le site de pôle emploi, une offre pour un poste à temps complet dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi. 6 candidatures nous sont parvenues qui vont être analysées avant le prochain conseil communautaire.

Après l'analyse des candidatures, il sera proposé, lors du prochain conseil communautaire, de délibérer sur la création de ce poste.

De plus, Monsieur le Président rappelle que le recrutement d'un chargé de communication est en cours et que certains candidats pourraient peut-être avoir les compétences nécessaires pour occuper ces fonctions.

C – Renouvellement contrat de travail – Anne Laure TANGUY

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le contrat de travail qui avait été signé le 6 novembre 2001 avec Mademoiselle Tanguy Anne Laure pour une durée de 3 ans. Il rappelle que les missions de Mlle Tanguy se partageaient de la manière suivante :

- la responsabilité des centres de loisirs communautaire pour un mi-temps,
 - l'organisation de manifestation culturelles locales en lien ou non avec les associations pour un autre mi-temps,
- Depuis l'ouverture du Centre Culturel de Montours, Mlle Tanguy est plus particulièrement chargée de la programmation du centre culturel, de l'organisation du Printemps du Coglais et de la coordination des relations culturelles intra et extra communautaire.

L'échéance de ce contrat de travail arrivant en novembre 2010, Monsieur le Président propose de délibérer sur la possibilité de renouveler ce contrat de travail pour une nouvelle période de 3 ans ainsi que sur les conditions de ce renouvellement.

Monsieur le Président propose la signature de ce nouveau contrat de travail aux conditions suivantes :

- traitement de base calculé en référence au 6^{ème} échelon du grade d'animateur territorial,
- la modification du régime indemnitaire, à savoir la mise en place d'une IFTS pour le grade d'animateur avec un coefficient maximum de 6.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le renouvellement du contrat de travail de Mlle Tanguy Anne Laure pour une durée de 3 sur le grade d'animateur territorial et ce à compter du 7 novembre 2010 ;
- ACCEPTENT la mise en place du régime indemnitaire pour le grade d'animateur territorial ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

D – Remboursement frais de déplacement

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire du congé maladie puis maternité de Mme DUSSAUX Sophie, Adjoint du Patrimoine, en charge de la Bibliothèque de St Germain-en-Coglès et ce à partir du 31 août prochain. Il précise que son remplacement est prévu et qu'il est nécessaire d'autoriser le remboursement des frais de déplacement effectués par Melle CREAC'H, sa remplaçante, avec son véhicule personnel pendant la durée du remplacement

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le remboursement des frais de déplacement de Melle CREAC'H pendant la durée du remplacement de Mme BREZEL Sophie et ce au tarif en vigueur pour les agents de la Fonction Publique Territoriale

2 – RELEVÉ DE DECISIONS

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le tableau reprenant toutes les décisions prises par Monsieur le Président sur délégation :

Service	Date	Nom du fournisseur	Objet	Montant HT
SADD	14/04/2010	Entreprise Beaumont (Beaucé)	Création d'un parking public sur la ZA de St Eustache	19 908,50 €
GENERAL	29/04/2010	LEMARIE Stéphane	Travaux Peinture Siège et Bâtiment annexe Coglais Communauté	3 983,09 €
SADD	30/04/2010	ERDF	Raccordement au réseau ERDF de 3 logements à Baillé	1 752,51 €
GENERAL	28/04/2010	MARY	Marché de consommables informatiques	7 200,00 €
SADD	30/04/2010	EAUX ENERGIES DU COGLAIS	Remplacement vitre sur boîtier de coupure gaz à la bibliothèque de Saint Brice	47,05 €

SADD	07/05/2010	SAVB (St Brice)	Vidange et dégazage cuve à fuel des logements de Baillé	380,00 €
SADD	10/05/2010	SMA BTP	Assurance Dommage Ouvrage Baillé	6 840,00 €
GENERAL	11/05/2010	EAUX ENERGIES DU COGLAIS	Intervention Siège Social - Bâtiment annexe	167,22 €
GENERAL	12/05/2010	CAMIF COLLECTIVITES	Mobilier de Bureaux Déménagement Service Qualité de Vie	1 069,00 €
GENERAL	12/05/2010	UGAP Agence Ouest	Mobilier de Bureaux Déménagement Service Qualité de Vie	843,69 €
GENERAL	21/05/2010	LEMARIE Stéphane	Travaux retouche Peinture Siège Social	110,00 €
GENERAL	21/05/2010	WESCO	Mobilier Bibliothèque St Brice-en-Coglès	425,66 €
SADD	31/05/2010	Qualiconsult	Mission SPS pour trx de requalification de la ZA La Croix Rouge	1 540,00 €
GENERAL	03/06/2010	Compagnie du Moulin	Lecture Spectacle Bibliothèque	488,32 €
GENERAL	04/06/2010	SATAS	Mémoire changement tarifs machine à affranchir	178,93 €
SADD	08/06/2010	Garage Peugeot Fauconnier St Brice	Remplacement joint de culasse - Peugeot 306	350,05 €
SADD	09/06/2010	Géomat Fougères	Bornage partiel des 2 parcelles usine "La Mère Poulard"	633,00 €
PT INFO	17/06/2010	GARREAU Claude	Rideau Point Info Tourisme	66,72 €
SADD	25/06/2010	Ent. Thébault chauffage St Brice	Raccordement au réseau GRDF Complexe sportif	3 045,69 €
GENERAL	24/06/2010	ALTA OUEST CONSEIL	Formation Méthodologie de projets	2 364,00 €
GENERAL	24/06/2010	BERGER LEVRAULT/Magnus	Logiciel et formation e.magnus	6 940,00 €
GENERAL	24/06/2010	BERGER LEVRAULT/Magnus	Maintenance e.magnus	2 006,94 €
GENERAL	25/06/2010	EAUX ENERGIES DU COGLAIS	Dépannage chaudière Complexe Sportif	121,99 €
GENERAL	29/06/2010	Labbé	Lot 1: Affiches, dépliants, Flyer : impression de documents	5 000,00 €
GENERAL	21/06/2010	Atimco	Lot 2: Brochures reliées : impression de documents	10 000,00 €
GENERAL	29/06/2010	Labbé	Lot 3: Agenda : impression de documents	6 500,00 €
GENERAL	21/06/2010	Atimco	Lot 4: Papier en tete, carton d'invitation : impression de documents	5 000,00 €
GENERAL	30/06/2010	Bonhomme	Lot 1 couverture Maison du Coglais	12 315,79 €
GENERAL	30/06/2010	Habitat passion	Lot 2 Menuiseries Maison du Coglais	5 013,76 €
GENERAL	30/06/2010	Habitat passion	Lot 3 Cloisons Maison du Coglais	3 246,55 €
GENERAL	30/06/2010	Gicquel	Lot 4 Plomberie Maison du Coglais	4 317,15 €
GENERAL	30/06/2010	EAUX ENERGIES DU COGLAIS	Lot 5 Electricité Maison du Coglais	5 524,50 €
SADD	en attente	Cofely	entretien chauffage, VMC...	10 433,00 €
GENERAL	22/04/2010	SEO	Avenant piscine	5 400,00 €
GENERAL	03/03/2010	OEM	Avenant piscine	2 509,00 €
GENERAL	03/03/2010	ALTA OUEST CONSEIL	Avenant n° 2 Etude Ressources Humaines	2 682,00 €
GENERAL	07/05/2010	ORANGE	Modification d'installation, programmation PABX et ajout de postes	396,80 €
SADD	02/04/2010	GITEM St Brice	Téléphone sans fil pour la pépinière	37,70 €
GENERAL	31/05/2010	4 IS	Lot 1 Serveurs et postes de travail	10 171,11 €
GENERAL	31/05/2010	4 IS	Lot 2 Composants PC	956,03 €
GENERAL	31/05/2010	4 IS	Lot 3 Périphériques	4 240,45 €
GENERAL	31/05/2010	4 IS	Lot 4 Photos et vidéos	758,09 €
GENERAL	31/05/2010	4 IS	Lot 5 raccordement et réseau connectique	2 273,26 €
GENERAL	31/06/2010	4 IS	Avenant : prise en compte des extensions de garanties constructeur (3 ans)	de 79 € à 578,50 € par matériel en fonction de l'équipement

Logement	21/05/2010	NOEL Olivier	Contrat de location logement Rue St Etienne St Germain en Cogles	
Logement	10/06/2010	DAZET Nicolas	Contrat de location logement Le Bourg Le Tiercent	
Logement	28/06/2010	DELAMARCHE Adriano	Contrat de location logement Le Bourg Le Châtellier	
Logement	30/06/2010	LAFERRIERE Fabien	Contrat de location Studio Résidence Air et Soleil St Etienne en Cogles	

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré ;

- APPROUVENT le relevé de décisions tel que présenté ci-dessus.

FINANCES

I – VIREMENTS DE CREDITS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-I et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ADOPTENT les inscriptions budgétaires telles que présentées ci-dessous :

BUDGET GENERAL

SUBVENTIONS PLEIN FEUX 2010, ASSOCIATION POINT BARRE, CLIC DES MARCHES DE BRETAGNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé de l'article	DEPENSES	RECETTES
011	60622	Carburants	-1 791,00	
	6232	Fêtes et cérémonies	-4 500,00	
	6288	Autres services extérieurs	-5 150,00	
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	250,00	
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	4 900,00	
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	6 291,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00	0,00

BUDGET GENERAL

*Section d'investissement : Opération 55 Siège Social (Logiciel comptabilité + mobilier + réparations cave),
Opération 99 Bibliothèque St Germain (mobilier)*

SECTION INVESTISSEMENT				DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Opération	Article	Libellé de l'article		
10	Sans	10222	FCTVA		2 634,00
20	Sans	020	Dépenses imprévues (investissement)	-5 073,00	
20	58	2088	Autres immobilisations incorporelles	-3 000,00	

21	58	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	-3 500,00	
21	58	2188	Autres immobilisations corporelles	-1 000,00	
21	93	21561	Matériel roulant	-1 808,00	
20	55	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 765,00	
21	55	2184	Mobilier	780,00	
21	99	2184	Mobilier	2 500,00	
23	55	2313	Constructions	2 970,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				2 634,00	2 634,00

BUDGET ANNEXE ZA LA CROIX ROUGE

Travaux de requalification – Annulation Délibération N°134/2010/Lot. Du 30 juin 2010

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°134/2010/Lot. Du 30 juin 2010 relative à des inscriptions budgétaires sur le budget annexe ZA La Croix Rouge.

Cette délibération visait à intégrer au budget travaux de requalification de la zone d'activités. Il s'avère que les dépenses et recettes correspondantes ont déjà été inscrites au budget primitif.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'annuler la délibération n°134/2010/Lot. Du 30 juin 2010.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ANNULENT la délibération n°134/2010/Lot. Du 30 juin 2010.

ANNEXE ENTREPRISE

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Op.	Fonction	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
11		90	6281	Concours divers	2 032.00	
11		90	61522	Entretien de bâtiment	- 2 032.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT					0,00	0,00

ANNEXE LOGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Op.	Fonction	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
11			6184	Versements Organismes formation	+ 200.00	
11			6281	Cotisations diverses	+ 450.00	
11			6288	Autres services extérieurs	+ 100.00	
22			22	Dépenses Imprévues	- 750.00	
TOTAL INVESTISSEMENT					0.00	0.00
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Op.	Fonction	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
13	39		1311	Subvention Etat		+ 1 800.00
13	39		1312	Subvention Région		+ 1 937.00
13	39		1313	Subvention Département		+ 10 800.00
20			20	Dépenses Imprévues	+ 14 537.00	
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 14 537.00	+ 14 537.00

2 – BUDGET PREVISIONNEL 2010 ET COMPTE DE RESULTAT 2009 CHANTIER D'INSERTION

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel 2010 du Chantier d'Insertion Intercantonal et rappelle qu'il est prévu, dans la convention en place, que cette dernière ne pourra être renouvelée qu'après délibération des trois Conseils Communautaires et approbation du budget prévisionnel de fonctionnement.

Il présente aux membres du Conseil Communautaire le compte de résultat 2009 et le Budget prévisionnel 2010, lequel présente un coût de 8,00 € par heure et par salarié. Il rappelle que le coût horaire appliqué en 2009 était de 7,80 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVENT** le budget prévisionnel de fonctionnement 2010 du Chantier d'Insertion ainsi que l'application d'un coût horaire de 8,00 € pour 2010.

3 – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS LE CHATELLIER ET LE TIERCENT

A – Commune de Le Chatellier

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, donne lecture aux membres du Conseil Communautaire d'un courrier de Monsieur le Maire de Le Chatellier, faisant part des travaux de réfection de la toiture de l'église.

Il précise que, la commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional et de la DRAC. Ayant reçu un avis défavorable, la Commune de Le Chatellier sollicite de Coglais Communauté le versement d'un fonds de concours, dans le cadre de la dotation sur projet votée par la communauté de communes en 2004.

Le coût global de ces travaux s'élève à 147 109 € HT, et la commune bénéficiera d'une subvention du conseil général d'Ille et Vilaine, estimée à 65 464 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré ;

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné,

Vu le plan de financement présenté par la commune de Le Chatellier,

Considérant que cette demande respecte les critères d'attribution fixés par le Conseil Communautaire dans sa délibération n°63/2004/Gén du 31 mars 2004,

Considérant les crédits inscrits au Budget Général 2010 de Coglais Communauté,

- **DECIDENT** d'attribuer un fonds de concours de 29 421,80 € à la commune Le Chatellier pour la réfection de la toiture de l'Eglise ;

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à ordonnancer la dépense correspondante ;

Les élus communautaires représentant la municipalité de Le Chatellier ne prennent pas part au vote.

B – Commune de Le Tiercent

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, donne lecture aux membres du Conseil Communautaire d'un courrier reçu de la municipalité de Le Tiercent, faisant part de son projet de rénovation de l'église St Martin situé sur la commune.

La commune sollicite Coglais Communauté pour une aide financière liée à une première partie du projet consistant en des travaux pour lutter contre les infiltrations d'humidité qui dégradent le monument.

Monsieur le vice-président informe le conseil communautaire que cette question sera examinée en commission qualité de vie de septembre avant d'être présentée à un prochain conseil pour délibération.

5 – AVENANT CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Département d'Ille et Vilaine propose la signature d'un avenant au contrat de territoire en cours afin de faire bénéficier les territoires d'une enveloppe supplémentaire pour le volet 3 en 2010, de proposer une programmation pour les actions retenues en 2010 au titre de cette enveloppe supplémentaire, de voter éventuellement une nouvelle répartition entre les volets 2 et 3, et d'ajuster les conditions d'exécution du contrat.

Cet avenant permet de prolonger la durée du contrat de territoire jusqu'au 31 décembre 2010.

Monsieur le Président présente les propositions de répartition de la nouvelle enveloppe du volet 3 et la possibilité d'affectation d'une partie de cette enveloppe à la programmation du volet 2.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de répartir l'enveloppe supplémentaire du volet 3 pour l'année 2010 au financement d'actions relevant des domaines de la culture, de l'environnement et du sport.
- DECIDENT de transférer une partie de cette enveloppe soit 6 838 € sur le volet 2 pour financer une étude pour la définition de contrats d'objectifs de secteurs considérant les perspectives d'aménagement du territoire du Coglais ;
- DECIDENT d'affecter le reliquat du volet 2 et la somme issue du transfert du volet 3 au financement de l'étude de définition de contrats d'objectifs de secteurs dont le montant est estimé à 70 000 € ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

6 – EMPRUNTS A REALISER

A – Prêts 2010

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire des besoins de financement sur l'année 2010 pour les équipements communautaires suivants :

- Piscine Communautaire à Saint Brice en Coglès
- Dojo à Saint Brice en Coglès
- Bâtiment industriel à usage de pépinière d'entreprises à Saint Etienne en Coglès
- Aménagement de voirie secteur La Brionnière à Saint Brice en Coglès
- Bibliothèque Saint Hilaire des Landes
- Bibliothèque Saint Brice en Coglès

L'ensemble du besoin de financement de ces investissements représente une somme globale de 3 515 000 €. Un appel à concurrence a donc été engagé et les 4 établissements bancaires sollicités ont répondu. Le tableau de synthèse d'analyse des différentes propositions est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- ACCEPTENT les propositions de la Caisse d'Epargne pour le financement de l'ensemble des équipements
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les contrats de prêts dans les conditions suivantes :

- Piscine communautaire à Saint Brice en Coglès
Montant du prêt : 1 800 000 €
Durée : 20 ans
Type d'amortissement : amortissement constant du capital
Condition particulière : 1^{ère} échéance rapprochée
Taux fixe : 3.12%
Périodicité : échéances annuelles
- Dojo à Saint Brice en Coglès
Montant du prêt : 300 000 €
Durée : 20 ans
Type d'amortissement : amortissement constant du capital
Condition particulière : 1^{ère} échéance rapprochée
Taux fixe : 3.12%
Périodicité : échéances annuelles
- Bâtiment industriel à Saint Etienne en Coglès
Montant du prêt : 600 000 €
Durée : 20 ans
Type d'amortissement : amortissement constant du capital
Condition particulière : 1^{ère} échéance rapprochée
Taux fixe : 3.12%
Périodicité : échéances annuelles
- Travaux de voirie secteur La Brionnière
Montant du prêt : 250 000 €
Durée : 20 ans
Type d'amortissement : amortissement progressif du capital
Taux fixe : 3.14%
Périodicité : échéances trimestrielles

- Bibliothèque Saint Hilaire des Landes
Montant du prêt : 110 000 €
Durée : 15 ans
Type d'amortissement : amortissement progressif du capital
Taux fixe : 2.83%
Périodicité : échéances trimestrielles

- Bibliothèque Saint Brice en Coglès
Montant du prêt : 55 000 €
Durée : 15 ans
Type d'amortissement : amortissement progressif du capital
Taux fixe : 2.83%
Périodicité : échéances trimestrielles

- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

B – Prêt relais Travaux “secteur La Brionnière”

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire d'un besoin de financement sous forme de prêt relais d'un montant de 400 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur de La Brionnière à Saint Brice en Coglès.

Un appel à concurrence a donc été engagé et les 4 établissements bancaires sollicités ont répondu. Le tableau de synthèse d'analyse des différentes propositions est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- ACCEPTENT les propositions du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'aménagement du secteur de La Brionnière à Saint Brice en Coglès

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le contrat de prêt dans les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 400 000 €
- Condition particulière : prêt relais
- Durée : 2 ans
- Taux variable : Euribor 3 mois + 0.60%
- Périodicité : échéances trimestrielles

- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

COMMUNICATION

I – DEMANDE DE LA MAIRIE DE ST HILAIRE DES LANDES - WIMAX

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, donne lecture d'un courrier de la Municipalité de St Hilaire des Landes relatif au déploiement du WIMAX sur la commune.

La commune sollicite Coglès Communauté pour une aide financière relative à l'installation des antennes chez les futurs abonnés au WIMAX car le coût d'installation d'une antenne WIMAX se situe entre 150 € et 200 € par foyer. La commune a décidé de verser une subvention aux particuliers

Il est proposé que cette question soit examinée lors d'une prochaine commission affaires générales et présentée à un nouveau conseil communautaire.

2 – MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE D'ABATTEMENTS ET D'EXONERATIONS DANS LE CADRE D'UNE FISCALITE MIXTE

La politique d'abattements et d'exonérations à appliquer en 2011 en matière fiscale, devant être fixée avant le 1^{er} octobre 2010, il est proposé d'avancer la réunion du Conseil Communautaire prévue initialement le 29 septembre 2010 au 22 septembre 2010 pour permettre de transmettre les délibérations correspondantes aux services concernés avant le 1^{er} octobre 2010.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

I - COTISATION 2010 IDEA 35

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°28/2007/Gén. du Bureau Communautaire du 12 septembre 2007 acceptant l'adhésion de Coglais Communauté à la Nouvelle Agence de Développement Economique à IDEA 35 – Ille-et-Vilaine Développement et désignant, à l'unanimité, Monsieur MALAPERT Jean, représentant de Coglais Communauté à cette nouvelle Agence pour le suivi des missions et Monsieur André COQUELIN, suppléant.

Il précise que, lors d'une Assemblée Générale, il a été décidé de procéder, pour l'année 2010, à une réduction exceptionnelle des cotisations par le biais d'une restitution en raison de la conjoncture économique et de la baisse des recettes des collectivités et chambres consulaires. Par conséquent, IDEA 35 Ille-et-Vilaine et Développement sollicite, au titre de l'adhésion 2010, une cotisation à hauteur de 2 032 €.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Président à verser la cotisation au titre de l'année 2010 pour un montant de 2 032 € à l'association IDEA 35 sur le C/6281 du Budget Général 2010 de Coglais Communauté.

2 – COTISATION 2010 PAYS DE FOUGERES - PLATE FORME D'INITIATIVE LOCALE DU PAYS DE FOUGERES

Monsieur le Vice -président, déléguée aux Affaires Entreprises, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°24/99/Ent. en date du 24 février 1999 autorisant la constitution d'une plate-forme d'initiatives locales dont le but est d'aider les créateurs d'entreprises.

Elle rappelle que l'Association Loi 1901 constituée a pour moyen principal d'action « le versement ou l'attribution d'une aide financière aux créateurs d'entreprise nouvelle ou repreneur d'activité existante » et que, depuis sa création, « Pays de Fougères Entreprendre » a étudié un certain nombre de dossiers et a permis de soutenir des créateurs d'entreprises.

Vu les crédits inscrits au budget,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'accepter et d'autoriser le règlement au C/6281 du budget annexe entreprise de Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- ACCEPTENT le paiement de la cotisation 2010 à la Plate forme d'Initiatives Locales à hauteur de 100 € ainsi que le versement d'un don d'un montant de 1 500 € ;

- AUTORISENT le règlement de cette cotisation et de ce don au C/6281 sur le Budget Annexe Entreprise de Coglais Communauté

3 – ETUDES DE CONTRATS D'OBJECTIFS DE SECTEURS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'affectation du solde du volet 2 du Contrat de Territoire au financement d'études pour la définition de contrats d'objectifs de secteur. Ces contrats d'objectifs de secteur auront pour but un aménagement du territoire en juxtaposant les politiques communautaires avec les besoins communaux au sein de trois secteurs géographiques.

Ces contrats pourront aboutir à l'établissement d'un programme d'investissement complété d'un mode de gestion mutualisée.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le principe de lancement d'études de contrats d'objectifs de secteurs dans les conditions présentées ci-dessus.

ECONOMIE

I – BAIL COMMERCIAL ADICEA PEPINIERE D'ENTREPRISES

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté est propriétaire depuis le 1er juillet 2010 de la Pépinière d'entreprises située sur le Parc d'Activités Coglais St Eustache à St Etienne en Coglès.

L'entreprise ADICEA est locataire de l'Atelier n°8 de la Pépinière.

La convention d'occupation précaire étant arrivée à son terme, un bail commercial devra être établi. Les conditions actuelles de loyer sont les suivantes : 6 111,36 € HT par an, somme à laquelle s'ajoutent les charges à hauteur de 1 692 € HT par an. En principe les frais de rédaction du bail sont répartis par moitié entre le preneur et le bailleur.

Il est proposé que cette question soit examinée en commission développement de septembre prochain.

4 – DEMANDE DE LA SEM DU PAYS DE FOUGERES

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que la SEML du Pays de Fougères a modifié ses statuts lors de son conseil d'administration du 12 mai 2010, avec augmentation de son capital et modification de son objet social. La SEML propose aux actionnaires de souscrire à minima une action nouvelle pour une action détenue. Actuellement Coglais Communauté détient des actions pour un montant de 60 000 €, les autres communautés du Pays de Fougères détenant des actions pour un montant de 10 000 €, hormis Fougères Communauté dont le montant total du capital s'élève à 46 974 €.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer du principe d'augmentation du capital et des modifications statutaires de la SEML. Monsieur le Président propose un maintien du capital actuel pour Coglais communauté.

Une assemblée Générale extraordinaire de la SEML est prévue courant octobre 2010.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le principe d'augmentation du capital et des modifications statutaires de la SEML ;
- DECIDENT de maintenir le capital actuel pour Coglais Communauté.

I – SUBVENTION POINT ACCUEIL EMPLOI

Cette question sera revue ultérieurement.

HABITAT/ URBANISME/ TRANSPORT

I - REHABILITATION ANCIENNE ECOLE DE BAILLE : AVENANT DE TRAVAUX

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire un avenant n°1 de travaux supplémentaires d'un montant de 640,40 € HT de l'entreprise Malle, titulaire du lot n°8 - Peinture revêtements muraux relatif à la réhabilitation de l'ancienne école de Baillé en logements sociaux.

L'avenant de plus-value résulte de travaux préparatoires, nettoyage, dérochage, lavage, 3 couches de peinture sur le sol en polyuréthane dans le logement 3.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'avenant n°1 de plus value d'un montant de 640,40 € HT de l'Entreprise Malle de St Brice en Coglès ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cet avenant et régler la dépense correspondante.

2 – FICHER COMMUN DE LA DEMANDE

Monsieur le Président de Coglais Communauté rappelle qu'ayant un parc de logements locatifs sociaux en gestion directe, Coglais Communauté est dans l'obligation d'attribuer un numéro départemental unique d'enregistrement (obligation depuis juin 2001). Tout demandeur reçoit alors, à sa première demande de logement locatif social, un numéro d'enregistrement départemental unique.

En adhérant au fichier commun de la demande, Coglais Communauté bénéficie de fait du numéro départemental unique d'enregistrement.

Monsieur le Président les présente les 3 possibilités.

Monsieur le Président de Coglais Communauté informe les membres du Conseil Communautaire que le bureau communautaire du mois de mars 2010 et la commission aménagement et développement durable ont émis un avis favorable au 3^{ème} scénario du fichier commun de la demande, à savoir que la Communauté de Communes devienne adhérente du dispositif, acquitte 2 000 € annuels de droit d'entrée, et forme le personnel à ce nouvel outil (frais de formation s'élevant à 150 €).

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de délibérer afin de valider l'adhésion de Coglais Communauté au dispositif du fichier commun de la demande, tel qu'évoqué dans le troisième scénario

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'adhésion de Coglais Communauté au dispositif du fichier commun de la demande tel qu'évoqué dans le troisième scénario ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette démarche et à régler la dépense correspondante sur le budget annexe logement.

3 – DEMANDE D'ACQUISITION LOGEMENT LE BOURG LE CHATELLIER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un agent de Coglais Communauté, locataire d'un logement, souhaite en faire l'acquisition.

Il est proposé que cette question soit examinée lors la prochaine commission Développement de septembre prochain.

TOURISME

I – INFORMATION - INVENTAIRE DU PATRIMOINE ET JOURNEES DU PATRIMOINE SUR LE COGLAIS

Madame la vice-présidente au Tourisme informe les membres du conseil communautaire que le service de l'inventaire du Conseil Régional est en train de finaliser l'inventaire du patrimoine bâti du Coglais.

Onze sites privés ou publics, à raison d'un par commune, seront choisis pour être ouverts à la visite lors des journées du patrimoine qui auront lieu les 18 et 19 septembre 2010. Ces journées du Patrimoine seront animées par les propriétaires privés, Coglais Communauté et le service de l'Inventaire du Patrimoine.

A ce titre, le service de l'inventaire du Conseil Régional sera présent lors de la fête des JA avec Coglais Communauté pour présenter les résultats de l'inventaire du Patrimoine du Coglais et promouvoir les journées du Patrimoine qui auront lieu en Septembre sur le territoire.

Un comité de suivi technique se réunira début septembre pour débattre autour de pistes de valorisation du Patrimoine inventorié par le Conseil Régional.

II - INFORMATION CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : VOYAGE A TERRA BOTANICA

Madame la Vice-présidente en charge du Tourisme informe les membres du Conseil Communautaire que lors de la Fête des Jeunes Agriculteurs le 29 août prochain au Châtellier, aura lieu l'annonce des résultats du Concours des Maisons Fleuries.

Un carton d'invitation pour un voyage fin mai à Terra Botanica sera remis aux 3 premiers lauréats de chaque catégorie.

CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT

I – FETE DES AGRICULTEURS – REGLEMENT JEU

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement présente aux membres du Conseil Communautaire le règlement du jeu concours organisé par Coglais Communauté à l'occasion de la Fête de l'agriculture du 29 Août 2010.

Ce jeu sera ouvert à tous et permettra aux services de Coglais Communauté de récolter des adresses courrier et mail permettant d'enrichir et d'élargir les contacts en vue de communication et de diffusion d'informations sur les activités des services de Coglais Communauté.

Le présent règlement définit les modalités de participation au jeu.

Les membres du Conseil Communautaire valident le règlement avec les différentes modalités de participation.

2 – MARCHÉ ESPACES VERTS : AVENANT REGULARISATION INDICE REVISION MARCHÉ

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire un avenant de régularisation concernant un indice de révision relatif au marché d'entretien des espaces verts de Coglais Communauté conclu avec l'Association Etudes et chantier de Rennes.

Cet avenant consiste en la suppression de l'indice ICHTTS2 qui convient de remplacer par l'indice EV4.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'avenant de régularisation correspondant.

3- ACCUEIL DE NICOLAS SOURDIN AU SEIN DE SERVICE ENVIRONNEMENT A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°65/2010 du 24 mars dernier autorisant la création d'un poste en contrat d'apprentissage pour un étudiant préparant un BTS Gestion Protection de la Nature Option «Gestion des Espaces Naturels» pour une période de 2 ans à compter de septembre 2010.

Il rappelle les coûts de ce contrat d'apprentissage :

1^{ère} année : estimation à 11 401.59 € (salaires calculés en fonction du SMIC en vigueur, charges sociales, frais de formation) ;

2^{ème} année : estimation à 13 581.45 € (salaires calculés en fonction du SMIC en vigueur, charges sociales, frais de formation).

De plus, une convention nous a été transmise par le CFA afin de leur régler les frais de formation s'élevant à 875 € l'année soit 1750 € pour l'ensemble du contrat. Ces frais étant inclus dans les coûts estimés ci-dessus

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cette convention et à régler les frais de formation en découlant soit 1 750 €

4 – AMENAGEMENTS CONTRAT NATURE

Une parcelle du Syndicat des eaux située dans le périmètre de protection de Quincampoix a été identifiée comme propice à un aménagement « contrat Nature ».

Pour avoir une possibilité de réaliser des travaux sur domaine d'autrui il est nécessaire de réaliser une convention précisant les engagements de chacune des parties, étant précisé que juridiquement la validité de cette convention pourrait être remise en cause par les services chargés du contrôle de légalité, ou de bénéficier d'une affectation de bien de la part du Syndicat des Eaux du Coglais.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur Simon, Vice-président, à signer les documents correspondants avec le Syndicat des eaux du Coglais, permettant de réaliser des travaux de génie écologique, avec prise en charge financière de ces travaux par Coglais Communauté, dans le cadre d'un financement par le contrat nature à hauteur de 55 %.

ASSAINISSEMENT

I – CONVENTION DE REHABILITATION D'ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS NON ACCEPTABLES

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le programme de réhabilitation d'installations d'assainissement autonome non acceptable dont bénéficient 13 particuliers inscrits dans une première tranche. Une convention de mandat avec l'agence de l'Eau Loire Bretagne fixe les conditions dans lesquelles Coglais Communauté perçoit l'aide de l'Agence de l'Eau et la reverse aux particuliers.

Une deuxième convention de type financier est conclue entre les particuliers et Coglais communauté. Le terme de cette convention étant fixé au 30/01/2011, cela ne permet pas d'engager une deuxième tranche de 10 installations, conformément au 9ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui se termine en 2012.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention qui sera conclue avec les particuliers pour proroger la durée de l'opération jusqu'au 30/01/2012, la date de clôture de l'opération groupée étant fixée au 30/11/2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

QUALITE DE VIE

SPORT – LOISIRS

I – ATTRIBUTION DES MARCHES

A – Projet Dojo du Coglais

a – 1 – attribution marché de travaux :

Monsieur le Vice-président, chargé des Travaux, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'un dojo sur la commune de St Brice en Cogles.

Après analyse du rapport des offres établi par le Maître d'œuvre, la commission des marchés à procédure adaptée en date du 24 Aout 2010, propose de retenir l'Entreprise DASSE CONSTRUCTEUR de Castets (40) pour un montant de : 550 500,00 € HT décomposé de la manière suivante :

Offre de Base (avec fondation par puits et longrine et dalle portée) :	558 438.00 € HT
Remise commerciale :	- 10 478.00 € HT
Option retenue (traitement anti-thermites) :	+ 3 630.00 € HT
Variante retenue (remplacement du caniveau inox par un caniveau à grille PVC) :	- 1 090.00 € HT

L'estimation du projet était de 509 000 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 24 Aout 2010,

- APPROUVENT le marché de travaux tel que présenté ci-dessus ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le marché correspondant avec l'Entreprise DASSE Constructeur ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

a – 2 – Plan de financement :

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire un nouveau plan de financement réactualisé après examen de l'offre et précise que le dojo bénéficiera d'une aide du Conseil Général à hauteur de 36.16% au titre des équipements sportifs scolaires mais que l'acceptation de cette aide entraîne le renoncement à toute possibilité de financement du Conseil Général sur des travaux de rénovation du complexe sportif communautaire.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Marché de travaux	550 500,00 €		
		Contrat de PAYS	116 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	19 500,00 €	Conseil Général au titre des équipements sportifs scolaires (36,16%)	231 044,77 €
Acquisition de terrains	3 962,00 €		
Frais notariés	1 500,00 €		
Publicité	700,00 €		
Branchements non estimés	6 301,25 €		
Contrôle technique + S.P.S.	4 288,00 €	FCTVA (15,482 du montant TTC)	115 355,63 €
Sondages de sol	2 200,00 €	Autofinancement	
Assurance D.O.	12 000,00 €		
Matériels	23 000,00 €	Emprunt	298 656,74 €
Divers et imprévus	15 000,00 €		
TOTAL H.T.	638 951,25 €		
TOTAL soumis à TVA	622 989,25 €		
TVA	122 105,89 €		
TOTAL T.T.C.	761 057,14 €	TOTAL T.T.C.	761 057,14 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

B - Aménagement du secteur de la Brionnière

Monsieur le Vice-président, chargé des travaux, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement du secteur de la Brionnière sur la commune de St Brice en Cogles.

Après analyse du rapport des offres établi par le Maître d'œuvre, la commission des marchés à procédure adaptée en date du 24 Aout 2010, propose de retenir les entreprises suivantes :

lot	Intitulé lot	Entreprises	Option	Montant du marché € HT
1	Tranche ferme Terrassements, Voirie, Assainissement	PIGEON		392 862,76 €
1	Tranche conditionnelle Terrassements, Voirie, Assainissement	PIGEON		22 490,70 €
2	Réseaux eau potable, Téléphone et gaz	ETDE		19 394,00 €
3	Espaces verts	LEROY PAYSAGE	11 475,00 €	81 095,90 €
4	Métallerie Bois	LEROY PAYSAGE		30 157,40 €
Montant total du marché HT (Avec Option)				546 000,76 €
TVA 19,6 %				107 016,15 €
Montant total TTC				653 016,91 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Vu le classement de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 24 Aout 2010,

- APPROUVENT les marchés de travaux tels que présentés ci-dessus ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les marchés correspondants avec les entreprises ci-dessus ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

CULTURE

I – MODIFICATION REGIE DE RECETTES CENTRE CULTUREL MONTOURS

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires culturelles, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°24/2009/Gén instituant une régie de recettes pour le Centre Culturel situé à Montours.

Les encaisses de la régie sont autorisées actuellement selon les modes de recouvrement suivants :

En numéraire

Au moyen de chèques bancaires ou postaux

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le mode de recouvrement par mandats administratifs.

JEUNESSE – EDUCATION - ENFANCE

I – PROJET CRECHE

Monsieur le Vice-président fait part de l'état d'avancement de ce projet.

2 – PROJET DE DEVELOPPEMENT ATELIER DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET D'EVEIL MUSICAL

A – atelier de pratiques artistiques

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition de l'Association « les Ateliers VAGABONDS » à savoir la création de 3 ateliers d'une durée hebdomadaire de 1h30 sur 30 séances calées sur les temps du mardi soir et mercredi. 1 Atelier par secteur.

Ces ateliers s'adresseront aux enfants de GS au CM² et pourront accueillir jusqu'à 12 enfants.

La proposition tarifaire est la suivante : Tarif demandée aux familles par enfant et par an : 170,00 €

L'Association sollicite une aide de 500 € par site pour le fond matériel la première année et 200 € par site pour les années suivantes.

Il est proposé une participation de Coglais Communauté à hauteur de 50% par enfants, pour les 3 ateliers avec 12 enfants par site.

- Simulation financière pour la période scolaire 2010/2011 :

Tarif par an et par enfant 170€

Proposition prise en charge de 50 % par Coglais Communauté soit 85€

Reste à la charge des familles par enfant : 85€

Soit une participation Coglais Communauté pour un effectif de 12 enfants sur un site : 1 020,00 € + 500,00 € pour l'acquisition de matériels

Pour un développement sur 3 sites, la participation de Coglais communauté serait de 3 060,00€ + 1 500,00 € pour l'acquisition du fonds de matériel.

Un questionnaire a été envoyé dans toutes les écoles primaires du canton en fin d'année scolaire. Certains n'ont pas été distribués ; A ce jour, une vingtaine d'enfants seraient intéressés par l'une ou l'autre des disciplines.

Il est proposé une inscription d'une enveloppe dans le volet 3 du contrat de territoire d'un montant de 2 280 € soit 50% pour le développement des Ateliers de Pratiques Artistiques sur 3 sites.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la proposition de l'Association « Vagabonds » de Montours sur la création d'ateliers de pratiques artistiques ;
- ACCEPTENT la prise en charge à hauteur de 50 % du coût par enfant ;
- EMETTENT un avis favorable sur l'inscription d'une enveloppe dans le volet 3 du contrat de territoire d'un montant de 2 280 € ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires.

B – Cours d'Eveil musical

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire d'une réflexion sur le développement de deux cours d'éveil musical : un sur le secteur sud (Saint Hilaire par exemple) et un sur le secteur nord (Montours par exemple) le mercredi ou un jour dans la semaine après 17h00.

Il existe déjà un cours d'éveil musical ouvert pour les enfants de 5 et 6 ans à Saint Brice en Coglès et dispensé par les professeurs de musique du Conservatoire de Fougères en période scolaire.

Les cours d'éveil musical seraient dispensés par un musicien intervenant en contrat de travail à Coglais Communauté en référence au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ; Ce grade bénéficie d'un statut particulier qui oblige l'employeur à une mensualisation du salaire soit un salaire identique sur 12 mois ; cela signifie qu'il n'interviendrait que 36 semaines par an mais percevrait un salaire toute l'année de 2 heures par semaine.

Coût total pour les deux sites :

2 471 € (salaire brut chargé) + 400 € (achat matériels pour la première année) = 2 871,00 €.

Droit d'inscription par enfant : 59 €

Budget prévisionnel établi sur la base de 7 enfants par cours

2 871,00 € - 413 € = 2 458,00 € coût réel pour la collectivité

3 – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTIONS ACCUEILS DE LOISIRS – CAF ET CG35

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Enfance/Jeunesse demande aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le Président de Coglais Communauté à signer les conventions de demandes de la CAF et du Conseil Général, liées aux accueils de loisirs gérés par Coglais Communauté

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur Le Président à signer les conventions de demandes de la CAF et du Conseil Général relatives aux accueils de loisirs gérés par Coglais Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

I - INFORMATION SUR LE POINT FISCALITE

2 – ZONE D'ACTIVITES MONTOURS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de l'inscription d'une proposition de retrait du projet de Zone d'Activités sur le site de LA Boulaie à une prochaine réunion de la commission du pôle Développement.

La séance est levée à 22H30

**LE PRESIDENT
JEAN MALAPERT**